



SUR LA VOIE

Bulletin de liaison de l'Association Haut-rhinoise
des Chasseurs de Grand Gibier
N° 3 / avril 2009

A.H.R.C.G.G. – Clos du Windsbuehl – 68150 Hunawihr — <http://www.ancgg.org/ad68>

EDITORIAL

par Jean-Daniel MAEHLING, président

Mes chers amis membres de l'association des chasseurs de grand gibier,

Il est parfois bon et peut être même nécessaire, de rappeler au chasseur qu'il peut pratiquer aujourd'hui sa passion et promouvoir son rôle vis à vis de son environnement dans un cadre juridique et législatif jamais atteint auparavant.

Pensez donc, du cueilleur- préleveur nous sommes passés au statut de chasseur, et excusez du peu, au statut de **chasseur gestionnaire**.

Les fédérations des chasseurs sont reconnues d'utilité publique et peuvent désormais être agréées au titre de la protection de la nature.

Notre fédération départementale des chasseurs du Haut-Rhin en concertation avec ses partenaires a élaboré le schéma départemental de **gestion cynégétique**, la bible du chasseur haut-rhinois.

Dans notre département fleurissent, aux endroits de forts dégâts de sangliers, des **unités de gestion**.

Vous remarquerez que, partout revient le terme de **gestion** ou la notion de **gestionnaire**. C'est effectivement le maître mot qui va nous coller à la peau. C'est bien ainsi et tant mieux.

Gestionnaires : nous devons à l'avenir porter ce terme haut et fort, il en va de l'avenir et de l'image du chasseur.

La gestion commence par un effort de réflexion et de suggestions :

- Clairement définir nos objectifs
- Les expliquer
- Les appliquer

Nous serons jugés là - dessus.

Dans l'optique de chasseur gestionnaire, le rôle pédagogique de notre association est primordial.

Par exemple : dans le cahier des charges des chasses communales, il est stipulé que l'adjudicataire devra dans les six mois suivant l'adjudication, établir un plan de gestion concernant les espèces et les espaces du territoire nouvellement acquis. Ce document de base est le reflet des connaissances de l'adjudicataire.

Pour l'élaboration de ce type de document, le brevet grand gibier est d'un grand secours.

« LE BREVET GRAND GIBIER ACCRÉDITE LEURS DÉTENTEURS D'UNE VÉRITABLE RÉFÉRENCE CYNÉGÉTIQUE »

Le brevet grand gibier est une des portes pour accéder à ce nouveau statut de **chasseur gestionnaire**.



BILAN DES MANIFESTATIONS 2008

Visite d'Alain FRANCOIS, président de l'ANCGG à l'exposition annuelle des trophées à Rouffach et réunion des cotateurs du grand Est.

Participations de l'AHRCGG : Symposium du cerf à Dijon avec cotation de 150 trophées — Challenge de tir ABRCGG d'Obernai — Stand aux journées des piégeurs à Cernay — Conférence sur le chevreuil par Daniel Delorme — BREVET GRAND GIBIER 2008 : 17 nouveaux lauréats brevetés.

AU CALENDRIER 2009

BREVET GRAND GIBIER : épreuve de tir le 30 mai, épreuve théorique le 20 juin au ball-trap à Cernay.

Assemblée Générale ANCGG, le 27 mars à 91410 Dourdan / 10^e anniversaire ABRCGG à Obernai / Sanglier à la broche en été à Riquewihr / Conférence sur le cerf par J.-L. Aman, les invitations à ces journées vous parviendront.

LE BREVET GRAND GIBIER

L'année 2009 ouvre la 6^e session du Brevet Grand Gibier :

CALENDRIER DE FORMATION

À voir ou à télécharger sur http://www.capserveur.com/ancgg/AD68/documents/rubd2_3022.doc

- La préparation se déroule au club-house du BALL TRAP « CERNAY-ALSACE », 9 a rue de l'Industrie – 68700 CERNAY – Tél. / fax 03 89 75 52 16
- Les séances préparatoires sont organisées les jeudis ou vendredis soir de 18 h 30 à 22 h, les samedis toute la journée
- Renseignements : J.-D. MAEHLING, Tél. 03 89 73 36 97 et J.-P. DECARREAU, Tél. 06 84 41 16

LA PAROLE EST AUX CANDIDATS

Nous avons souhaité donner la parole aux candidats et vous livrons ci-dessous leurs très intéressantes réponses à ce sondage :

QUELLES SONT LES MOTIVATIONS QUI VOUS ONT CONDUIT À VOUS INSCRIRE À LA FORMATION DU BREVET GRAND GIBIER ?

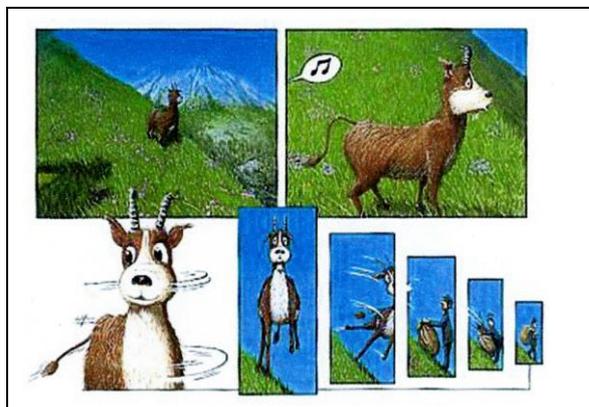
Meilleures connaissances faune gibier environnement / Combattre certaines idées reçues / Satisfaction personnelle / Se mettre à niveau par rapport à l'environnement hostile qui nous entoure / Je m'impose cette formation qui devrait être obligatoire pour les chasseurs de grand gibier / Je veux mieux tirer en battue / Mieux connaître le comportement du gibier dans la nature / Plus grande connaissance des termes exacts à employer / Avoir des connaissances en gestion / Malgré de longues années de chasse, acquérir le plus possible de connaissances / Porter un insigne distinctif de ce savoir / Être plus efficace / Culture générale, spécialement cynégétique / Ayant découvert la passion de la chasse tardivement, je souhaite comprendre ce qu'est réellement l'éthique de la chasse.

COMMENT PENSEZ-VOUS UTILISER LES CONNAISSANCES ACQUISES ?

Être meilleur tout simplement pour appréhender l'acte de chasse / Sur le terrain / Discussions entre amis / Étant garde-chasse, faire taire les rumeurs fausses / Mieux participer à la gestion du territoire, diffuser des informations justes et pertinentes sur les animaux et leur gestion / En tant que forestier, bien comprendre et faire comprendre les articulations entre la chasse et la forêt / Partager avec les chasseurs pour leur permettre de devenir plus responsables et meilleurs gestionnaires / Mieux apprécier la nature / Inciter les jeunes chasseurs à en faire de même / Promouvoir et expliquer la chasse auprès des non chasseurs / Pourquoi pas gérer une société de chasse ? / Transmettre, expliquer / Le meilleur profil dans l'approche de la chasse, échanges autour du sujet.

QUEL RÔLE SOUHAITEZ-VOUS QUE L'ASSOCIATION AHRCGG JOUE DANS LE MONDE DE LA CHASSE (INSTANCES CYNÉGÉTIQUES OU AUTRES)

Hormis une réponse négative / Élaboration d'une brochure destinée au grand public / Sensibilisation plus large des chasseurs à la formation (notamment des gardes-chasse, présidents de chasse, louvetiers / Reconnaissance des connaissances des brevetés afin qu'ils soient des partenaires de choix / Conseillers de sociétés de chasse, dans le milieu scolaire, en symbiose avec les instances ONF, FDC, etc. / Collaborer à l'attribution des plans de chasse, aide à la gestion / Participer aux instances de la chasse / Entité conseil de référence, médiateur de toutes les instances décisionnaires.



La chasse du dahu en images (voir page 4)



Des agriculteurs à l'affût.

Le niveau jamais atteint des dégâts de sangliers dans les prairies de montagne a déclenché en 2008 une levée de boucliers du monde agricole. Décidés à se faire entendre, et dans bien des cas exprimant un réel désespoir, les agriculteurs par la voie de leurs représentants syndicaux ont crié leur « ras le bol » de voir leur outil de travail dévasté, et ce, de façon répétitive.

Dans le même temps, la Fédération des Chasseurs et le Fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers s'appuyant sur le schéma départemental de gestion cynégétique mettaient en place un plan d'action pour réduire les populations et les dégâts dans les zones les plus touchées de montagne, mais aussi de plaine. Ces secteurs à problèmes ont été délimités et définis en Unités de Gestion correspondant au domaine vital annuel de chaque population. Il est bon de noter qu'il est aujourd'hui d'actualité au niveau national de concevoir un plan de régulation des sangliers et de le mettre en œuvre dès ce printemps.

Les actions du Groupe de Travail Sangliers (3 membres FDC, 3 membres FIDS et un représentant de la Chambre d'Agriculture) ont conduit à une prise de conscience de nombreux chasseurs de la situation catastrophique dans laquelle les surpopulations de sangliers étaient en train de conduire le monde de la chasse tout entier.

Les tableaux de chasse sangliers sur les Unités de Gestion ont été augmentés en 2008/2009 de 30 à 50 % par rapport à l'an passé. Est-ce que ces prélèvements seront suffisants pour un retour au calme ? « L'horloge » des dégâts de ce printemps nous le dira.

Quoi qu'il en soit et malgré les efforts engagés, certains agriculteurs ont décidé de ne pas rester à l'affût des résultats obtenus par les chasseurs, mais bel et bien de se mettre eux-mêmes à l'affût des sangliers.

Comment cela est ce possible ? Tout simplement en demandant à l'Administration pour la période de fermeture de la chasse, le droit de destruction à tir du sanglier qui est classé nuisible. Le droit de destruction étant attaché au droit de propriété, un agriculteur, propriétaire de ses terrains et détenteur du permis de chasser peut « détruire » le sanglier du 2 février au 31 mars. Le chasseur quant à lui, aura perdu la capacité d'agir sur les terrains en question.

Si, sur quelques communes cette réponse à l'inaction de certains chasseurs, heureusement de moins en moins nombreux, peut se comprendre (cas d'un agriculteur ayant prélevé 5 sangliers sur ses prairies, ce que ne faisait pas le chasseur) il n'en est pas de même à d'autres endroits. La généralisation de cette pratique y compris sur des zones à faibles dégâts n'est pas justifiée et est même contraire à de saines relations agriculteurs-chasseurs. Il traduit néanmoins le fait que le chasseur n'a pas rempli son rôle de gestionnaire des populations dans l'esprit des agriculteurs ou alors que les motivations sont d'un tout autre ordre (possibilité de chasser).

Du côté des chasseurs, des questions se posent déjà sur la responsabilité des dégâts commis par les sangliers durant la période où l'agriculteur est seul à pouvoir intervenir sur ses terrains.

Il reste au chasseur-gestionnaire de démontrer ses capacités à être à la hauteur de la mission qui lui est confiée afin d'éviter que d'autres ne s'en occupent.



À PROPOS DE LA VENAISON

La FEDERATION DES CHASSEURS DU HAUT-RHIN a mis en route un cycle de formations à l'examen sanitaire primaire de la venaison, et ce, par anticipation de l'application (probablement dès juillet 2009) des nouvelles dispositions règlementaires en matière de cession de la venaison.

Cette formation donnera droit à la délivrance d'une attestation de suivi et autorisera, dès la parution du décret, le chasseur ainsi formé, à procéder à l'examen sanitaire. Les chasseurs bénéficieront d'une formation comprenant des questions règlementaires, des notions d'anatomie et physiologie permettant à chacun de faire la distinction entre la normalité et la pathologie.

Pour s'inscrire à une prochaine formation, il y a lieu d'en faire la demande par courrier à la Fédération 68 qui vous convoquera à ce module d'une durée d'une demi-journée.

LE MOMENT POUR SOURIRE

LE DAHU EXISTE, nous l'avons rencontré pour vous !

NOM FRANCAIS : *Dahu ou Dahu des montagnes*

FAMILLE : *Mustélo-canidés / **Ordre :** Carnivores / **Squelette :** voir schéma ci-dessous*

TAILLE : *variable entre le lapin et le renard selon les régions (des formes plus grandes sont rapportées dans les Vosges)*

DENTITION : *1 2 C 3 M 5*

*1 3 C 1 M 6 (**attention !** question éliminatoire au Brevet Grand Gibier !)*

ESPECES SEMBLABLES : *Animaux sans ressemblance morphologique, mais de convergences sociologiques remarquables : le Wolpertinger bavarois – le lièvre à cornes vosgien du Frankenthal – le titi-calqui.*

LA CHASSE DU DAHU :

Il existe plusieurs variantes de cette chasse suivant les régions. Celle proposée ici, est l'une des plus connues, car elle utilise la spécificité même de l'animal : la dissymétrie de ses membres. Pour chasser le dahu, il suffit de se munir tout simplement d'un sac. Après avoir repéré le mammifère, le chasseur vient se placer le plus discrètement possible derrière lui. Lorsqu'il est suffisamment près, il donne un coup de sifflet. L'animal, surpris, se retourne d'un seul coup. Ses pattes les plus courtes se retrouvent alors dans le vide et le dahu roule dans la pente. Le chasseur qui se sera posté en contrebas ouvre son sac pour récupérer le dahu dans sa chute. De rares trophées sont visibles au musée d'histoire naturelle de Colmar.

